

Date de convocation

27/09/2017

Date d'affichage

27/09/2017

Nbre de conseillers

en exercice : 13

présents : 12

votants : 12

L'an deux mille dix-sept, le trois octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Etaient présents Mme PENDRIGH, M. SCHAFER, Mme BARBELETTE, Mrs TIZON, CHERBONNEL Mme BLANCHET, Mrs LAN, LEMERCIER, Mme HÉDOU, M. MARTINAIS et Mme TROPÉE.

Absente excusée :

Mme Céline DESRUES

Mme Laëtitia TROPÉE est nommée secrétaire de séance.

Salle multi-activités : avenant n°1 sur la tranche conditionnelle lot n°4 couverture bardage entreprise DENOUAL

M. Gilles SCHAFER, adjoint aux travaux, informe l'assemblée que, dans le cadre des travaux de la tranche conditionnelle de la salle multi-activités, il s'avère nécessaire de procéder à des travaux complémentaires sur le lot n°4 : couverture et bardage.

Il présente le devis de l'entreprise DENOUAL.

Les travaux de capotage sur le portique bois sont estimés à hauteur de 841.94 € HT.

Les travaux de dépose et pose de l'asservissement des châssis de désenfumage existant pour renforcer la charpente se chiffrent à hauteur de 800.00 € HT.

Après échanges, M. le Maire propose de valider le devis comportant ces deux prestations d'un montant total de 1 641.94 € HT.

Le montant initial du marché de 27 695.92 € HT passe donc à 29 337.86 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide les travaux de capotage et de désenfumage pour le lot n°4 couverture et bardage de l'entreprise DENOUAL d'un montant de 1 641.94 € HT
- Valide le nouveau montant de ce marché qui est de 29 337.86 € HT
- Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
- Décide d'imputer cette dépense à l'article 2313 « Constructions » opération 23 « Salle multi-activités » sur le budget communal.

Salle multi-activités : avenant n°2 sur la tranche conditionnelle lot n°11 peinture de l'entreprise PASQUET

M. Gilles SCHAFER, adjoint aux travaux, indique aux élus que, dans le cadre des travaux de la tranche conditionnelle de la salle multi-activités, des travaux complémentaires sont nécessaires au niveau de l'aire de jeu pour le lot n°11 peinture.

Il détaille les devis de l'entreprise PASQUET.

Les travaux de pose de cornière sur le pourtour de la salle en bas des plaques de plâtre s'élèvent à 550.00 € HT.

La fourniture et la pose de plaques de protection PVC sur la paroi béton côté Ouest sont estimées au montant de 700.00 € HT.

Après échanges, M. le Maire propose de valider ces deux devis d'un montant total de 1 250.00 € HT.

Le montant du marché après avenant n°1 sur la tranche ferme et avenant n°1 sur la tranche conditionnelle de 12 413.35 € HT passe donc à 13 663.35 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide les travaux de pose de cornière et de plaques pour le lot n°11 peinture de l'entreprise PASQUET d'un montant de 1 250.00 € HT
- Valide le nouveau montant de ce marché qui est de 13 663.35 € HT
- Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
- Décide d'imputer cette dépense à l'article 2313 « Constructions » opération 23 « Salle multi-activités » sur le budget communal.

Salle multi-activités : rectification de l'avenant n°1 du lot n°3 Charpente entreprise DARRAS sur la tranche conditionnelle

M. Gilles SCHAFER, adjoint aux travaux, informe les élus qu'il convient de procéder à une rectification de la délibération n°56/2017 en date du 6 juin 2017 portant sur la « salle multi-activités : validation de l'avenant n°1 du lot n°3 Charpente entreprise DARRAS sur la tranche conditionnelle.

Il confirme que le montant de l'avenant est bien de 29 183.00 € HT.

Une erreur de totalisation aboutit à un montant de marché erroné.

Il rappelle que cet avenant n°1 concerne les travaux supplémentaires nécessaires pour renforcer la charpente existante suivant le bilan de l'étude réalisée.

Le montant initial de 17 633.35 € HT passe donc à 46 816.35 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide les travaux concernant le lot n°3 Charpente de l'entreprise DARRAS, à savoir le renforcement de la charpente et le retrait du solivage pour un montant total de 29 183.00 € HT
- Valide le nouveau montant de ce marché qui est de 46 816.35 € HT
- Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
- Décide d'imputer cette dépense à l'article 2313 « Constructions » opération 23 « Salle multi-activités » sur le budget communal

Cette délibération annule et remplace la délibération n°56/2017 du 6 juin 2017.

Salle multi-activités : validation du devis pour la réalisation de l'aménagement paysager

M. Gilles SCHAFER, adjoint aux travaux, informe les élus que deux entreprises ont été consultées pour l'aménagement paysager de la salle multi-activités.

Les travaux comprennent le nettoyage de l'ensemble des surfaces à traiter, l'engazonnement incluant le bâchage, l'empierrement et la première tonte.

La réalisation est demandée pour cet automne.

L'entreprise GEORGEAULT paysagiste chiffre ces travaux à hauteur de 1 344.00 € HT.

L'entreprise LAMBERT paysage estime ces travaux à hauteur de 1 580.80 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide le devis de l'entreprise GEORGEAULT paysagiste d'un montant de 1 344.00 € HT.
- Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
- Décide d'imputer cette dépense à l'article 2312 « Terrains » opération 23 « Salle multi-activités » sur le budget communal

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Chapelle Janson : rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable de l'exercice 2016

M. Gérard TIZON, représentant de la commune au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Chapelle-Janson présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'exercice 2016.

Il rappelle que ce syndicat regroupe les communes de Beaucé, Fleurigné, La Chapelle-Janson et Laignelet. La population desservie est de 3 200 habitants. L'eau est distribuée à 1 288 abonnés et 102 018 m³ ont été consommés, soit une diminution de 1.25 % par rapport à 2015 et une moyenne de 87 litres par habitant et par jour.

Compte tenu des fuites et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs,...), le rendement du réseau est de 85,50 % en 2016, il était de 78,00 % en 2015. Monsieur le Maire signale l'effort engagé par le Syndicat.

Pour la production, le Syndicat dispose d'une ressource extérieure : une importation du SMPBC (Syndicat Mixte de Production en Eau Potable du Bassin du Couesnon) qui a fourni 142 352 m³. Des analyses sont effectuées régulièrement dans l'année par la DDASS, la qualité de l'eau est bonne.

Il est relevé que la bonne santé financière du Syndicat, non endetté, permet des investissements sur les réseaux.

Il est rappelé que le coût du remplacement du compteur est à la charge de Véolia sauf en cas de gel, c'est au particulier de le protéger.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'exercice 2016 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Chapelle-Janson. Il constate de sérieuses améliorations concernant les fuites et que les prix restent stables.

Avis sur les installations classées pour la protection de l'environnement : demande de la société Vol-V Biomasse en vue de la construction et de l'exploitation d'une unité de production de biométhane à la Selle en Luitré

M. TIZON, adjoint aux affaires rurales, présente aux élus le dossier de demande d'autorisation unique de la société Vol-V Biomasse en vue de la construction et de l'exploitation d'une unité de production de biométhane à la Selle en Luitré.

Il indique qu'une enquête publique est ouverte du 20 septembre au 21 octobre 2017 pour cette centrale biogaz de l'Aumaillerie.

Il fait lecture de l'avis de l'autorité environnementale.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un premier projet de ce type sur le territoire. Les injections de gaz dans le réseau sont faciles car le projet est proche du réseau existant de gaz. C'est le meilleur positionnement possible au sein de la zone de l'Aumaillerie. Cette installation de méthanisation est un beau et intéressant projet pour le territoire. Ce projet reste long à mettre en place.

Le sujet des odeurs est soulevé.

21 agriculteurs sont concernés par les déjections à étendre.

Après débat, le Conseil Municipal souligne leur inquiétude par rapport à la grosse structure et aux odeurs par rapport aux entreprises installées à proximité. Il est demandé de prévoir un système de transport par camions fermés.

Mme Céline HÉDOU et M. Patrice LEMERCIER s'abstiennent.

DIVERS

- **Déplacement à Kedichem :** Mme Colette PENDRIGH présente le bilan du déplacement à Kedichem du comité de jumelage qui a eu lieu du 24 au 28 août 2017. 27 personnes y ont participé dont 7 jeunes de 8 à 15 ans. Elle fait lecture de la carte postale adressée au Conseil Municipal par ces jeunes en remerciement de la subvention versée par la commune.
- **PEDT :** Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre du retour de la semaine à 4 jours à l'école des 3 Chênes le PEDT (projet éducatif territorial) n'a pas plus lieu d'exister suite à la décision du DASEN (directeur académique des services de l'éducation nationale).
- **Ecole vacances scolaires :** Monsieur le Maire informe les élus du décalage des vacances scolaires de Pâques décidé par l'Inspection Académique. Les dates sont désormais du 24 avril au 14 mai 2018.
- **Illuminations de Noël :** Il est décidé de changer de décors, 5 éclairages sont enlevés sur l'avenue du Maine pour permettre une installation de luminaires à l'Eglise et mettre en valeur ce bâtiment qui vient d'être rénové. L'éclairage sera programmé du 8 décembre 2017 au 15 janvier 2018.
- **Vœux du Maire :** ils sont fixés au vendredi 12 janvier 2018 à 20 h à la salle communale.
- **Sentier européen :** dans le cadre d'un partenariat avec le crédit agricole 5 arbres seront plantés. Les pays représentés sont : Chypre, la Hongrie, Malte, la Pologne et la République Tchèque. La plantation se fera en présence des élèves de l'école le jeudi 30 novembre 2017 de 10 h à 12 h sur le secteur de la Hêtraie et de l'EHPAD. En 2018 et 2019, il conviendra de compléter la signalétique.
- **Rénobatys :** des visites de bâtisses rénovées sont organisées sur le pays de Fougères le 18 et 25 novembre 2017.

- **Contrat d'objectif :** Monsieur le Maire remet un document préparé par Mme RENARD du Conseil Départemental à chaque élu présentant le principe de cette étude. Cette dernière sera présente le 14 novembre 2017 pour intervention en début de séance du conseil municipal.
- **Eglise :** Monsieur le Maire fait le point sur les travaux de l'église qui se poursuivent. Les cloches reviennent le 9 octobre 2017. A partir du 16 octobre 2017, le beffroi sera en restauration. Une bénédiction des cloches est programmée par la paroisse le 22 octobre 2017 au cours de laquelle l'histoire des 3 cloches et les travaux seront présentés.
- **Mesures de vitesse :** Monsieur le Maire souligne que des mesures de vitesse sont effectuées avenue de Bretagne. Placé trop près de l'entrée du Clos Coris, il est demandé de décaler le radar et aussi de faire des mesures dans le sens inverse (en direction de Fougères).
- **Clos Coris :** Monsieur le Maire indique qu'une rencontre est programmée concernant le stationnement dans l'impasse du Clos Coris.
- **Conseil Municipal des Jeunes :** le mandat arrive à échéance. Les jeunes élus actuels seront conviés à renouveler leur souhait ou non de rester au sein du conseil municipal des jeunes et un appel à candidatures sera lancé prochainement. L'opération Nettoyons la Nature n'a pas été reconduite cette année.
- **Elagage :** une rencontre avec les riverains de la Hêtraie est programmée le 4 octobre 2017 sur place.
- **Fonds de concours :** Monsieur le Maire informe les élus que Fougères Agglomération annonce une forte baisse pour la commune de Laignelet. Il a adressé un mail au Président et aux communes touchées par cette baisse.

La séance est close à 23 h 30.